

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(6\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 14 juillet 1861](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 14 juillet 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 1 p. (126r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 14 juillet 1861, Équipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 06/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/41869>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familiestère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [14 juillet 1861](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

Résumé Sur le litige opposant Godin aux charbonnages de l'Agrappe. Godin fait observer que la présence de l'expert serait plus utile que la sienne au tribunal de Vervins. Il précise que le batelier a effectué un chargement de coke parfaitement sec et qu'il a livré un chargement moindre surchargé d'eau, qu'en conséquence celui-ci est redevable à Godin de la différence et des frais de transport et de manutention occasionnés par la pesée. Il lui remet un pouvoir pour obtenir les fonds auprès de Cadet fils.

Support Le nom et la qualité du destinataire « Oudin-Leclère avoué à Vervins » sont manuscrits à la mine de plomb à la suite de l'appel de la lettre.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#), [Ressources naturelles](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées [Cadet fils \[monsieur\]](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023
